



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent**

PC.DEC/895
25 juin 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

766ème séance plénière
PC Journal No 766, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 895
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE**

Le Conseil permanent,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 31 décembre 2009.